RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 40027
Numéro SIREN : 502 660 301
Nom ou dénomination : SARL ABEL

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 21910

Greffe du tribunal de commerce de CAEN

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2018

Numéro de dépôt : 2018/21910

Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes
Changement de forme juridique

Déposant :

Nom/dénomination : SARL ABEL

Forme juridique :

N° SIREN : 502 660 301

N° gestion : 2008 B 40027

Copie certifiée conforme
LF / 11/12/2018 12:00:23
N° de dépôt - 2018/21910 / 502660301

ABEL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 495 000 euros
Siège social : 23 rue Larcher
14400 BAYEUX

R.C.S. : Caen 502.660.301

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABEL, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Parc Athéna
2, rue Jane Addams
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 30 03 03
E-mail : caen@fiteco.com

FITECO
Expertise comptable · Conseil · Audit

Copie certifiée conforme
LF / 11/12/2018 12:00:23
N° de dépôt - 2018/21910 / 502660301

ABEL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 495 000 euros
Siège social : 23 rue Larcher
14400 BAYEUX

R.C.S. : Caen 502.660.301

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABEL, Société A Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au 31 août 2018, le chiffre d'affaires s'établit à 1 908 K€.
- Au 31 août 2018, le résultat d'exploitation s'élève à 251 K€ et le résultat net s'élève à 190 K€.
- Au 31 août 2018, les capitaux propres sont positifs de 1 285 K€.
- Au 31 août 2018, la situation financière est saine :
  - Les disponibilités nettes s'élèvent à 773 K€ ;
  - Les créances s'élèvent à 58 K€ ;
  - Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales et autres dettes s'élèvent à 411 K€ ;
  - Les dettes financières s'élèvent à 372 K€.

- Evènements post-clôture : Nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause de manière significative la situation exposée ci-dessus.

- La continuité d'exploitation ne nous paraît pas compromise.

FITECO
Expertise comptable · Conseil · Audit

Copie certifiée conforme
LF / 11/12/2018 12:00:23
N° de dépôt - 2018/21910 / 502660301

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Caen, le 22 novembre 2018

Pour FITECO

Thierry DUVALLET
Commissaire aux comptes et à la transformation, associé

FITECO
Expertise comptable Conseil Audit

Copie certifiée conforme
LF / 11/12/2018 12:00:23
N° de dépôt - 2018/21910 / 502660301